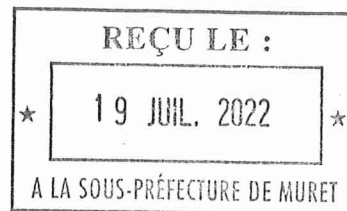


MAIRIE
DU
FOUSSERET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2022

DOSSIER N° 2022-41 : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE ES LIENS ET DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-neuf juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - M. BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - MM. DAURE Nicolas - Mme DROCOURT Angélique - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

ABSENTS

Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile.
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique.
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CAPOUL Sabine

M. le Maire dit à l'assemblée avoir reçu la proposition de l'architecte du patrimoine, M. Guillaume CLEMENT qui a été missionné pour conduire la rénovation de l'église saint Pierre ès Liens.

Il rappelle que M. CLEMENT avait établi, en 2016, un rapport complet sur l'état de l'église et avait fait de nombreuses recommandations de travaux pour un montant total dépassant 1,2 million d'euros.

Il s'agit désormais de réaliser des tranches de travaux de 150 000 € environ, idéalement chaque année, afin de progressivement restaurer l'édifice.

Par la présente délibération, il convient d'approuver le devis d'honoraires de M. CLEMENT afin que ce dernier constitue un dossier d'un montant de 150 000 € de travaux. Ce dossier permettra de solliciter des subventions.

Le devis d'honoraires d'un montant de 35 544,00 € HT est articulé en trois parties : une première partie d'un montant de 15 430,50 € HT comprenant l'étude totale pour les deux tranches de travaux.

Et ensuite le prix des honoraires pour des tranches 1 et 2 (10 056,75 € chacune).

M. le Maire propose d'approuver ce devis, demande à l'assemblée de l'autoriser à signer tout document relatif à ce projet et de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat compétents.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE L'UNANIMITE

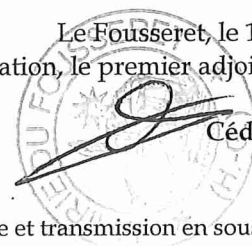
ARTICLE 1 : d'approuver le devis d'honoraires de M. Guillaume CLEMENT pour la rénovation de l'église saint pierre es liens d'un montant de 35 544,00 € HT.

ARTICLE 2 : de solliciter pour ce devis une subvention auprès des services de l'Etat compétents.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Maire signer ce devis et tout document se rapportant à cette mission de maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 4 : de transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 12 juillet 2022
Par délégation, le premier adjoint au Maire,



Cédric BAÑULS

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

TRATTEGGIO Architecture / Guillaume CLEMENT Architecte - Larenta TAILLANDIER

Opération : Travaux de sauvegarde de l'église Saint Pierre es Liens
Maître d'ouvrage : commune du Fousseret
Date : 30/05/2022 V0

PROPOSITION D'HONORAIRES

La présente proposition d'honoraires fait suite à la décision du conseil municipal du 08/02 dernier portant sur des travaux de sauvegarde et de restauration de l'église Saint-Pierre aux Liens au Fousseret.

Les travaux intéressent une portion de la voûte de la nef, endommagée, ainsi que le clocher. Ces travaux font suite à l'étude de diagnostic établie par nos soins en février 2016. L'opération est envisagée en deux tranches successives de 150 000 € HT, dont l'étendue sera confirmée à l'issue de la phase APS.

Le forfait définitif de rémunération sera établi à l'issue de la phase APD, selon les montants de travaux correspondants.

Le taux de rémunération est calculé sur la base de l'arrêté du 1er février 2011 fixant la rémunération des architectes en chef des MH sur les édifices appartenant à l'Etat, art. 3, III.

Montant des travaux :

Total travaux HT (A)	300 000,00 €
Tranche 01 (B)	150 000,00 €
Tranche 02 (C)	150 000,00 €

Taux de rémunération :

Montant de travaux	Taux ref.	Base de calcul (HT)
Sur A (300 000€ HT)	11,43%	34 290,00 €
Sur B et C (150 000 € HT)	12,19%	18 285,00 €

Tranche ferme - Etude sur totalité (A)		70%	30%
APS	10%	3 429,00 €	1 028,70 €
AVP + PC	15%	5 143,50 €	1 543,05 €
PRO	15%	5 143,50 €	1 543,05 €
ACT	5%	1 714,50 €	514,35 €
Total TF	45%	15 430,50 €	4 629,15 €

Tranche optionnelle 1 - Tranche de travaux 01 à 150 000 € HT

VISA	10%	1 828,50 €	1 279,95 €	548,55 €
DET	35%	6 399,75 €	4 479,83 €	1 919,93 €
AOR	10%	1 828,50 €	1 279,95 €	548,55 €
Total TO1	55%	10 056,75 €	7 039,73 €	3 017,03 €

Tranche optionnelle 2 - Tranche de travaux 02 à 150 000 € HT

VISA	10%	1 828,50 €	1 279,95 €	548,55 €
DET	35%	6 399,75 €	4 479,83 €	1 919,93 €
AOR	10%	1 828,50 €	1 279,95 €	548,55 €
Total TO2	55%	10 056,75 €	7 039,73 €	3 017,03 €

Total mission HT		35 544,00 €	24 880,80 €	10 663,20 €
TVA	20,0%	7 108,80 €	4 976,16 €	2 132,64 €
Total mission TTC		42 652,80 €	29 856,96 €	12 795,84 €

Fait à Bordeaux, le 30/05/2022

Guillaume CLEMENT
Architecte du patrimoine



Bon pour accord
le 12/07/2022
Cédric BANULS
1^{er} Adjoint
Maire de Fousseret

